

CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES OPTION TOITURES ET MURS VÉGÉTALISÉS



DURÉE DU CONTRAT

1 an
(595 heures de formation)

ÉVALUATION

Unités capitalisables au cours du cycle de formation.
L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. Chaque UC à une durée de 5 ans.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un Bac professionnel Aménagements Paysagers ou d'un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers et avoir signé un contrat d'apprentissage.



LA FORMATION

Ce diplôme vise à approfondir les connaissances pour former des ouvriers dans les différentes techniques de constructions paysagères. L'objectif de la formation est de former des personnes sachant utiliser et entretenir des engins de chantiers, conduire et réaliser un chantier notamment dans le domaine des toitures et murs végétalisés.

- UC1 : Être capable de réaliser les travaux préparatoires au chantier de constructions paysagères. Comprendre les documents contractuels, réaliser les piquetages, utiliser et entretenir les différents équipements nécessaires à la réalisation des chantiers ...
- UC2 : Être capable de réaliser les travaux de VRD. Mise en place des systèmes d'arrosage automatique avec une spécialisation dans les murs et toitures végétalisés. Mise en place de réseaux de drainage et d'assainissement des eaux pluviales. Mise en place de réseau électrique sous le contrôle de l'électricien.

- UC3 : Être capable de réaliser les travaux de constructions paysagères. Être capable de réaliser des allées et circulation, escaliers, murs, bassins, accessoires de jardin... Mettre en place des toitures et murs végétalisés sous le contrôle d'un étancheur.
- UC4 : Être capable d'organiser un chantier de constructions paysagères. Adapter le chantier aux différentes contraintes, contrôler le travail en fonction du cahier des charges, encadrer le personnel et assurer la relation client entreprise.



CONTACT :

Lycée Horticole et Paysager LYON PRESSIN
81, Chemin de Beaunant
69230 SAINT-GENIS-LAVAL

Tél.: 04 78 56 73 80
Fax: 04 78 56 73 81
st-genis-laval@cneap.fr

www.lyceehorticole.com

LES + DE LA FORMATION

- Habilitation échafaudage
- Sauveteur secouriste au travail (SST)
- Habilitation électrique (B0/B0V)
- Permis remorque BE

AIDE À LA RECHERCHE D'ENTREPRISE SUIVI INDIVIDUALISÉ FORTS TAUX DE RÉUSSITE À L'EXAMEN
INSERTION PROFESSIONNELLE FACILITÉE UN DIPLÔME UNE RÉMUNÉRATION
UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE GRATUITE DE LA FORMATION

(Formation financée par le Conseil Régional Rhône-Alpes et la taxe d'apprentissage).